

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. - JACOB JL. – LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. - MABIN B. - MORICE Y. - RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M.LE BAIL J.
Mlle MARTIN E. qui donne pouvoir à M. FREMONT L.

ABSENTS :

Mme JONET S.
M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance de conseil, M. Pierre SALLIOU accueille M. Jean-Yves DANO, Architecte, M. Guy LE NAVENNEC, Responsable des services techniques de Guingamp Habitat et Mme Christelle SERADIN, Directrice de Guingamp Habitat, chargés de présenter un projet de 5 logements HLM à Pen An Allée.

M. Jean-Yves DANO présente l'esquisse des futures habitations. Le terrain est très étroit, mais permet d'aménager 5 logements : 2 T2, 2 T3, et 1 T4, soit une capacité d'accueil de 15 personnes environ. M. Guy LE NAVENNEC précise que les remises seront constituées en ossature bois, ainsi que la palissade des courettes. Mme Béatrice MABIN demande que les portes d'entrée comportent un oculus.

M. Pierre SALLIOU pose la question concernant le toit des habitations : plat ou pentu ? M. Jean-Yves DEREAT et Mme Annick DURAND soulignent que la mairie et l'école du bourg ont des toits plats. M. Yves MORICE aurait souhaité voir une représentation avec des toits pentus. M. Jean-Yves DANO, architecte précise que les toitures plates s'intègrent bien dans le paysage. En effet, les futurs logements HLM se trouvent en surplomb de la RD. De plus, la création de toits pentus engendrerait un coût supplémentaire et diminuerait la surface habitable des logements. M. Loïc FREMONT déclare que ce serait un non sens architectural de mettre des toits sur ce type d'habitation.

M. Pierre SALLIOU demande le planning des travaux. M. Guy LE NAVENNEC répond que le permis de construire sera déposé fin avril. Le démarrage des travaux aurait lieu en fin d'année, la livraison des logements programmée un an après.

I Vote des subventions 2010

M. Bernard HENRY présente les différentes subventions qui ont été préalablement étudiées en commission des finances. M. Bernard HENRY fait part qu'il vient de recevoir une demande d'une nouvelle association : «ça cartonne à PABU », section qui existait auparavant au sein de l'amicale laïque. La commission des finances a décidé d'attendre avant d'octroyer une subvention. Après un large débat, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 €

En ce qui concerne l'ADAPEI, la commission des finances a décidé de ne pas accorder de subvention. En effet, la commune a donné un terrain d'une superficie d'environ 1 hectare pour la construction d'un foyer de vie.

M. Bernard HENRY fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'ACDASC. En effet, il craint une diminution de la subvention accordée par le conseil général.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Section Locale des Anciens Combattants	200 €
Foyer socio-éducatif Restmeur	550 €
Club "Les Ajoncs d'Or"	830 €
Amicale Laïque	2200 €
A.S PABU Football	3800 €
A.S Parents d'élèves du Croissant	750 €
A.S Parents d'élèves du Bourg	510 €
Société de chasse	50 €
FNACA Comité Local de PABU	200 €
Entente Tennis Pabu/Saint-Agathon	4000 €
Marine Marchande	50 €
Amicale Laïque – subv pour formation	350 €
Cà cartonne à PABU	150 €

SPORT	
Entente Athlétique de l'Argoat	40 €
Club Trégorrois Handisport	30 €
Guingamp Volley ball	40 €
Association Dojo Pays du Trieux	50 €
Canoë Kayak Guingamp	30 €
Club des nageurs Guingampais	30 €
Vélo club Pays de Guingamp	30 €
Association Bulle d'eau – Guingamp	30 €
US PLOUISY Hand Ball	30 €
CULTURE ET LOISIRS	
Centre culturel breton	30 €
Radio Kreiz Breizh	30 €
Chorale ARPEGE	40 €
SANTE	
La Croix d'Or	40 €
Vie Libre	40 €
Vie Espoir 2000 (prévention suicide)	30 €
Association "La Pierre Le Bigault"	30 €
Contre le cancer La Ligue comité des côtes d'armor	40 €
DIVERS	
Pays d' accueil – Terres d'Armor	2675 €
Office du Tourisme	2000 €
Foyer des Jeunes Travailleurs	4729,40 €
Comité local pour le logement	400 €
Association des Maires de France	799,44 €
CAUE	226,56 €
ACDASC	5564 €
RASED	284 €
Aumônerie de l'enseignement public	100 €
Association nationale des visiteurs de prison	50 €

II Orientations budgétaires

M. Marcel LE FOLL expose les principaux investissements pour la préparation du budget 2010, à savoir :

- Acquisitions foncières 50 000 €
 - Acquisitions diverses
 - Petit camion pour les services techniques
 - matériel pour le traitement des herbes
 - balayeuse
 - désherbeur thermique
 - Ponceuse pour les services techniques
 - Bancs
 - Matériel pour la neige : saleuse, lame pour le tracteur
 - Défibrillateur

 - Eclairage public : Des économies d'énergie seraient à prévoir. Le tiers des lampes serait à changer

 - Rond point du Rucaër 120 000 €

 - Ecoles 100 000 €

 - Sécurisation de la Poterie 250 000 €

 - Eglise
 - Grille au niveau du porche
 - Châssis au niveau des fenêtres

 - Cimetière
 - complément de 7 000 €

 - Maison des Jeunes
 - 46 271 €TTC
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour et a retenu les entreprises suivantes :
- | | | |
|------------------------------|----------|---|
| . Gros oeuvre maçonnerie | 12 311 € | M. Le Tonnelier Alain |
| . Menuiserie cloisons sèches | 15 000 € | M. Léon Erwan – Pabu |
| . Electricité Peinture | 13 000 € | réalisées par les services techniques de la commune |
| . Revêtement de sol | 2 600 € | ABC Déco – Pabu |
| . Couverture | 3 359 € | M. DUBOIS Grégory – Pommerit-Le-Vicomte |
- Terrain des Sports
 - Aérateur alarme
 - Arroseur
 - Forage (si l'été est sec)
 - Entretien pelouse (décompactage)

 - Revoir les abords du terrain de tennis au Croissant

 - Bibliothèque
 - Etude

M. Marcel LE FOLL précise que le total des investissements s'élèverait à 660 000 €. De plus, il faut rajouter la somme de 1 300 000 € pour le chantier de la Poterie. M. Marcel LE

FOLL ajoute que la commune sera contrainte de faire des choix, du fait que les dotations de l'état diminuent. Dans les prochaines semaines, la commission des finances va se réunir pour étudier le budget.

Mme Brigitte RINFRAY intervient pour évoquer l'aménagement du parcours de santé. En effet, lors d'une CME, les enfants ont souhaité la réalisation d'un parcours de bosses pour les vélos.

M. Pierre SALLIOU précise que les travaux seront réalisés par les services techniques. M. Pierre SALLIOU ajoute que les enfants seront associés à l'aménagement du rond point du Rucaër.

III Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Convention avec la commune de GRACES

M. Jean-Yves DEREAT explique que la mairie de GRACES nous propose de signer une convention concernant l'accueil de loisirs sans hébergement qui fonctionne les mercredis. Une participation de 15 € par enfant et par journée est demandée. M. Jean-Yves DEREAT ajoute que le fonctionnement donne entière satisfaction.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la commune de GRACES.

IV Aménagement et sécurisation de la Poterie

M. Marcel LE FOLL informe qu'ERDF nous a fait parvenir un chiffrage estimatif des travaux à réaliser rue de l'Eglise, soit :

ERDF	10 596 €HT (40 %)
Commune	15 894 €HT (60 %)

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ces travaux.

Convention de servitude

M. Marcel LE FOLL indique qu'une partie des travaux BT rue de l'Eglise se situe sur une parcelle appartenant à la commune (Parcelle AC 53, entrée parking école du bourg). A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de servitude avec ERDF.

Demande de subvention au titre des amendes de police

M. Marcel LE FOLL explique que les travaux de sécurisation de la Poterie entrent dans le cadre des opérations subventionnables au titre des amendes de police. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

M. Joël LE BAIL intervient pour souligner la compétence des employés des différentes entreprises affectés sur le chantier de la Poterie et de la rue de l'Eglise.

M. Pierre SALLIOU ajoute que ces personnes ont travaillé dans des conditions difficiles vu les mauvaises conditions atmosphériques.

V GUINGAMP Communauté – Transfert de la compétence « Création de zone de développement éolien »

M. Loïc FREMONT fait part que le conseil de GUINGAMP communauté a décidé par délibération du 22 octobre 2009 à demander aux 6 communes le transfert de compétence pour la « création de zone de développement de l'éolien » à GUINGAMP Communauté.

M. Pierre SALLIOU intervient pour préciser qu'il a été surpris du refus de la commune de ST-AGATHON.

M. Gérald CREEL ajoute qu'il n'y a plus d'espace pour étendre le parc éolien.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le transfert de cette compétence à GUINGAMP Communauté.

VI Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2009

M. Marcel LE FOLL explique que la Préfecture nous a informé que le barème de l'indemnité due aux instituteurs ne bénéficiant pas de logement de fonction serait revalorisé de 1.0178 %, à savoir :

- 2 180 € pour les instituteurs célibataires
- 2 725 € pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge
- 3 160 € pour les directeurs mariés en poste avant 1983

En 2009, la dotation spéciale instituteurs versée par l'Etat s'élevait à 2 779 €

Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité, les communes n'ont plus aucun complément à verser (sauf pour les directeurs en poste depuis 1983). A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

VII Questions diverses

Maison des Jeunes

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le résultat de la CAO pour l'attribution des marchés pour un montant de 33 271 € TTC.

Convention ATESAT

M. Marcel LE FOLL explique que la convention ATESAT est à renouveler. Le montant pour 2010 s'élève à 1 824.87 € Ainsi dans le cadre de cette mission, la DDE assure la surveillance des chantiers, élabore les cahiers des charges, par exemple pour le chantier de la rue Désiré Le Bonniec, rue Tristan Corbière.

A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle la convention ATESAT.

Convention avec France Telecom

M. Marcel LE FOLL informe que dans le cadre du chantier de la Poterie, il est nécessaire de prévoir l'enfouissement des fils téléphoniques. Ainsi, la somme de 2 608 € HT serait à la charge de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour signer la convention avec France Telecom pour l'enfouissement des fils téléphoniques.

M. Pierre SALLIOU demande d'établir les tours de garde pour les élections régionales des 14 et 21 Mars 2010.

VIII Informations

M. Jean-Pierre LE VEZOUET intervient pour signaler la présence de déjections canines avenue Pierre Loti. M. Gabriel LE GUILLOU se propose d'intervenir chez les propriétaires concernés.

M. Pierre SALLIOU informe qu'il a reçu une plainte concernant l'aboiement des chiens à St-Illut.

M. Marcel LE FOLL explique qu'il a été informé par Guingamp Communauté de l'interdiction pour les camions poubelles de faire des marches arrière dans les lotissements. Ainsi, est il nécessaire de prévoir un regroupement des poubelles à certains points de la commune.